CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E4108** **VALABLE JUSQU'AU** **28/11/2027**

ÉDITÉ LE 22/10/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1972

Forme juridique : SARL

Capital : 38 112

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NIMES 72 B 10

Siret : 720 200 104 00043

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 9215452

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 030014842Z005

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 030014842Z005

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : ENTREPRISE MICHELUTTI

746 CHEMIN DE L'AERODROME
30000 NIMES

Téléphone : 04 66 26 16 53 **Fax :**

Portable : 06 12 48 58 51

Responsabilité légale :
MICHELUTTI PHILIPPE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALI...

Site Internet :

E-mail : contact@michelutti.fr

Effectif moyen : 2 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 160 111 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	2	17/09/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/10/2026 17:01

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.